

**Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de
professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)**

I - MODALITES D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions est ouvert du lundi 25 avril au mardi 7 juin 2022

Pour les enseignants relevant du périmètre de CAEN de l'académie de Normandie l'inscription s'effectue via les formulaires accessibles aux liens suivants :

1. Candidats au CAFIPEMF

https://w3.ac-rouen.fr/efformulaire/?data=DEC+InscriptionCAFIPEMF_generalisteCaen2023

2. Enseignants titulaires d'un CAFIPEMF et candidats à l'épreuve complémentaire de spécialisation

https://w3.ac-rouen.fr/efformulaire/?data=DEC+InscriptionCAFIPEMF_avecspécialisationCaen2023

Ces formulaires seront publiés sur le site internet de l'académie sur la page suivante :

<https://www.ac-normandie.fr/examens-et-certifications-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-perimetre-de-caen-121887>

L'état des services dûment complété et signé et l'attestation de visite-conseil sont à déposer lors de l'inscription ou à envoyer par mail à l'adresse suivante :

dec-concours1-caen@ac-normandie.fr

II - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Références : Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du CAFIPEMF - Circulaire 19/05/2015 (BOEN n°21 du 27 mai 2021)

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires. Ils doivent également être en position d'activité et justifier d'au moins cinq années de services accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire.

Les titulaires du CAFIPEMF peuvent se présenter à l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation après trois années d'exercice en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ou de conseiller pédagogique, appréciées au 31 décembre de l'année d'inscription à cette épreuve complémentaire.